



**PRÉFET
DU HAUT-RHIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PLAN DÉPARTEMENTAL DE MOBILISATION CONTRE LES CONDUITES ADDICTIVES DU HAUT-RHIN

2023 - 2027

La Stratégie interministérielle de mobilisation contre les conduites addictives (SIMCA) prise par le Gouvernement pour la période 2023-2027 sera déclinée dans la feuille de route régionale Grand-Est de luttres contres les addictions. Celle-ci compilera l'ensemble des plans d'actions départementaux de la la région Grand-Est. Afin d'assurer la cohérence de l'ensemble des plans, les axes suivants sont retenus :

- Informer, former et communiquer pour éclairer (professionnels et grand public)
- Protéger et prévenir les conduites addictives chez les jeunes
- Prévenir et réduire les risques en milieu festif et lors des grands événements
- Renforcer les actions en direction des publics vulnérables
- Réduire l'exposition aux produits (environnement protecteurs).

I/ DIAGNOSTIC DANS LE HAUT-RHIN

DDSP

BILAN 2022

Contrôles alcoolémie : 6986 dépistages ont été effectués dont 680 faisaient suite à des accidents de la route, 48 étaient positifs.

Controles préventifs alcoolémie : 5383 dépistages effectués dont 47 étaient positifs. Sur le total dépistage, 533 ont été positifs, soit 7,63 %.

Controles pour usage de stupéfiants : 854 dépistages ont été effectués et 494 se sont révélés positifs, soit 57,85 %,

- 91 dépistages effectués lors d'accident de la route, dont 16 ont été positifs,
- 616 ont été effectués suite à infractions routières dont 435 se ont été positifs.

Lutte contre les infractions liées aux stupéfiants (hors routier) :

- Hausse de 19,14 % du nombre d'affaires par rapport à 2021. 1283 faits élucidés dont 136 trafics sans usage.

PRÉCONISATIONS

Priorité pour lutter contre les addictions et les trafics :

augmenter le nombre de personnels (policiers motards).

La FMU en 2017 comptait 6 motards à Mulhouse et 4 à Colmar. Aujourd'hui , il n'y a qu'un seul 1 effectif à Mulhouse et 1 à Colmar.

GENDARMERIE

BILAN 2022

Du 1^{er} /01 au 31 /12 /2022 :

- Nombre total d'accidents constatés = **266**
- Nombre d'accidents sous conduite « alcool et stup » = **4** (1,50 %)
- Nombre d'accidents sous conduite « stup » = **3** (1,13 %)
- Nombre d'accidents sous conduite « alcool » = **31** (11,65 %)

Conduites addictives : effort soutenu engagé dans la prévention, par ex. :

- **Conduites addictives** : effort soutenu engagé dans la prévention, par ex. :
- **Promotion de l'auto-contrôle d'alcoolémie** et multiplication des opérations de contrôles routiers dissuasifs et répressifs (alcool et des stupéfiants)
- **Actions dans les établissements scolaires** (collèges et lycées...), dans les centres de formation d'apprentis, vers les conducteurs de 2 roues motorisés ;
- **Préventions en partenariat avec des entreprises** (risque routier professionnel).
- **Mobilisation des organisateurs de manifestations festives et des élus** (fêtes viniques),
- **Mise en place d'OAD** avec appui du groupe cynophile (lutte contre la consommation de stupéfiants).

PRÉCONISATIONS

En terme de prévention

- Besoin de **kits de tests alcool** à afin de les distribuer (fêtes du vin, ...)
- **Besoin de kits de prévention** (lunette alcool, cannabis) pour faire de la prévention dans les étab. scolaires.

En terme de répression

Médiatiser certains contrôles alcoolémie .

BILAN 2023

PRÉCONISATIONS

- 17 % des conducteurs contrôlés présentaient 1 taux d'alcoolémie positif (18 % en 2022), entraînant la suspension de leur permis pour 45 % d'entre eux (54 % en 2022).
- 13 % des conducteurs contrôlés ont été positifs au test de dépistage de stupéfiants (18 % en 2022), et 57 % de ceux-ci ont subi une suspension du permis de conduire.

PDASR 2023 :

- 14 actions de sensibilisation auprès d'établissements scolaires (Henner, Jean Rebber), association, , entreprises ;
- 3 opérations d'alternatives à la sanction ;
- 4 actions en régie dans les universités – 1 action avec le SPIP (stage de récup. de points comment ça marche ?) ;
- 2 campagnes de communication radios (sécurité routière, risque de l'alcool, risques des médicaments) ;
- 2 Crash test pédagogique à destination de 600 élèves (M2A- DTT)
- 3 Campagnes d'affichages sur les risques liés à l'alcool ; médicaments, et autres substances au volant (Foire aux vins, via des biscuits donnés avec - 10 restaurants, via distribution de sacs à pharmacie -octobre).

- Il est impératif de prévenir et sensibiliser les usagers de la route aux risques liés à la conduite sous emprise de substance psycho-actives.
- Améliorer la communication : campagnes d'affichages sur les dangers de l'alcool, les médicaments, et autres substance au volant (radios).
- Prévention auprès de tous les publics particulièrement les scolaires en allant les solliciter pour faire partie du programme (crash test pédagogiques et ateliers de sécurité routière).
- Poursuivre la sensibilisation en développant le partenariat avec les forces de l'ordre / la justice / la préfecture (alternatives aux sanctions,ou réparations pénales).
- Village de « sécurité routière prévu en juin 2024 » pour sensibiliser tous les publics.

PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE (PJJ)

BILAN 2023

PRÉCONISATIONS

- Sur le territoire alsacien, 63 % des unités PJJ évoquent la problématique des addictions des jeunes.
- Les comportements addictifs clairement identifiés sont « la consommation de tabac» et « la consommation de cannabis » ainsi que «la consommation de médicaments et protoxyde d'azote des jeunes» ;
- Sur le territoire du Haut-Rhin, et pour la période de l'année 2022, les jeunes pris en charge par la PJJ pour des infractions liées aux stupéfiants concernent **16 %** de l'ensemble des suivis ; sur le 1^{er} semestre 2023, cette proportion s'élève à 25 %.

- Information, formation et communication des professionnels et du grand public ;
- Protection et prévention des conduites addictives chez les jeunes et renforcement des actions en direction des publics vulnérables.

BILAN OBSERVATOIRE RÉGIONAL DE LA SANTÉ / HAUT-RHIN
PRÉCONISATIONS PRÉVENTION CONTRE LA LUTTE DES ADDICTIONS

- **En 2019 :** 4 816 patients dans le Haut-Rhin-traités pour au moins un trouble addictif, soit un **taux supérieur de 10 %** par rapport au Grand Est (GE)
 ⇒ L'alcool engendrant le plus de prises en charges :
 Alcool = 2557 patients ; tabac = 1767 patients ; cannabis = 286 patients ; autres substances = 1246 patients.
 - **En 2021,** l'alcool engendre 4 442 patients hospitalisés dans le Haut-Rhin, et 242 patients ont été hospitalisés pour usage d'une autre substance.
 - Le tabac est le produit causant le plus de décès (1 108 décès par an).
 - **14 % des personnes tuées dans un accident de la route le sont avec un conducteur alcoolisé en 2017-2021** dans le Haut-Rhin (30 % pour le GE).
- Contrat Local de Santé de Mulhouse, 3 actions :**
- Unité mobile de prévention et de dépistage à destination des publics éloignés du soin ;
 - Mettre en place des espaces sans tabac ;
 - Indirectement, création d'une maison des 1000 premiers jours.
- Contrat Local de Santé d'Altkirch, 2 actions :**
- Poursuivre le déploiement d'actions de prévention à destination des jeunes et favoriser leur implication dans la construction des actions de prévention ;
 - Favoriser l'aménagement des espaces extérieurs dans une logique de promotion de la santé, notamment via la mise en place de lieux labellisés « espaces sans tabac » (Solisana et CRM) ;
- Contrat Local de Santé de Guebwiller, 3 actions :**
- Mener des actions dédiées à la prévention des addictions avec ou sans produit ;
 - Valorisation des démarches de dépistages organisées sur le territoire ;
 - Favoriser le déploiement d'actions dès le plus jeune âge visant l'accompagnement à LT des adolescents, jeunes et de leurs parents.
- Contrat Local de Santé de Thur Doller, 2 actions :**
- Renforcer la prévention en matière d'addictions ;
 - Renforcer l'accès aux soins notamment via le développement de l'offre en matière de lutte VS, addictions.

II/ LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES POUR LE HAUT-RHIN

La préfecture du Haut-Rhin propose de **poursuivre et d'accentuer sur son territoire la prévention et la prise en charge des conduites addictives**, enjeu majeur pour la santé et la sécurité des populations ; de lutter en priorité contre les risques liés à l'alcool, au tabac, aux drogues illicites (cocaïne, héroïne...), aux addictions sans produits (écrans, jeux vidéo...) à destination des jeunes, des publics vulnérables des QPV - ZSP, et QRR (Bourtzwiller – Colmar Europe) et des zones rurales du département.

Les actions qui seront prioritairement soutenues en 2024/2027 s'inscriront dans l'une des thématiques suivantes :

- I. Diffuser les campagnes de communication nationales,
- II. Prévenir les conduites addictives chez les jeunes,
- III. Favoriser une prise en charge adaptée des personnes vulnérables en lien avec les partenaires,
- IV. Former les professionnels à la lutte contre les addictions, au repérage et à l'orientation,
- V. Encadrer la publicité et la vente des produits à risque,
- VI. Vivre ensemble sans produits psychoactifs,
- VII. Mieux accompagner la vie nocturne et festive auprès de tous les publics.

I. DIFFUSER LES CAMPAGNES DE COMMUNICATION NATIONALES

Consommer des substances psychoactives (alcool, tabac, drogues) ou jouer aux jeux d'argent et de hasard sont souvent décrits comme des pratiques récréatives, relevant de la liberté individuelle. Cependant, pour être libre, le choix individuel doit être éclairé, à distance des idées reçues et des intérêts économiques.

Afin de protéger les plus vulnérables, en particulier les mineurs, et les tiers qui peuvent être affectés par les usages, la préfecture du Haut-Rhin :

1. Mettra en place des campagnes de communication en **diffusant régulièrement les campagnes nationales**, provenant de la Mildeca via « La lettre des territoires » ou élaborées par Santé publique France portant sur l'alcool, le tabac, le cannabis, le jeu d'argent et de hasard ; par la DISR (conduite automobile sous emprise de l'alcool ou après usage de stupéfiants), etc.

2. Diffusera des campagnes de communication aux collectivités locales partie prenante. Par ex. « **mois sans tabac** » .

3. Veillera à **la mobilisation des professionnels de santé de premier recours dans le cadre des projets régionaux, avec l'ARS**. Ceux-ci permettent une information large de la population (par ex. sur les risques liés à la consommation d'alcool, de tabac et de cannabis pendant la grossesse), le repérage des consommations à risque, le soin, avec le cas échéant, l'orientation des patients vers les structures spécialisées.

Leur mobilisation concourt au **maillage territorial de l'offre de soins proposée aux populations**, tant en zone rurale, comme en zone urbaine. Elle sera complétée par le volet de prise en charge sanitaire et médico-sociale qui permettra une prise en compte des enjeux de sécurité et d'ordre publics.

II. PRÉVENIR LES CONDUITES ADDICTIVES CHEZ LES JEUNES

Afin de permettre une liberté de choix aux jeunes attirés par l'usage de produits psychoactifs et mettre en place l'information et la sensibilisation sur les risques liés, renforcer leur estime et leur esprit critique, les aider à gérer leurs émotions, les actions suivantes seront déclinées :

1. **Favoriser le développement et le renforcement des compétences psychosociales (DCPS) chez les jeunes (de 4 à 25 ans) et le soutien au rôle éducatif des parents.**

Les CPS sont des compétences de vie « *la capacité d'une personne à répondre avec efficacité aux exigences et aux épreuves de la vie quotidienne (...), à maintenir un état de bien-être subjectif qui lui permet d'adopter un comportement approprié et positif à l'occasion d'interactions avec les autres, sa culture et son environnement* » (OMS, 1993).

Il existe 3 grandes catégories de compétences (OMS, 2003) :

- ✓ **Les compétences sociales** : communication (expression, écoute), Résister à la pression (affirmation de soi, négociation, gestion des conflits), Empathie, coopération et collaboration en groupe, Plaidoyer (persuasion, influence).
- ✓ **Les compétences cognitives** : Prise de décision, résolution de problème, Pensée critique, auto-évaluation (conscience de soi et des influences).
- ✓ **Les compétences émotionnelles** : Régulation émotionnelle (colère, anxiété, ..), Gestion du stress (gestion du temps, pensée positive, relaxation), Confiance en soi, estime de soi.

Les programmes de DCPS seront mis en œuvre **dans le cadre des établissements scolaires du 1^{er} et du 2nd degrés**, plus particulièrement en REP et REP+ ; en périscolaire ; en QPV, ZSP et zones rurales ; dans les maisons d'enfants à caractère social (MECS), les foyers socio-éducatifs, les classes relais, les instituts médico-professionnels (IMPRO), les établissements de la protection judiciaire de la jeunesse - PJJ /SPIP ; à destination des parents.

2. **Favoriser l'information et la sensibilisation** des jeunes faisant usage de substances psychoactives avec ou sans produits.

(Ex. action sur les risques liés à l'usage des réseaux sociaux et écrans - développement des consultations jeunes consommateurs (CJC) - sensibilisation des jeunes en IMPRO et autres milieux de formation ; sensibilisation aux risques du gaz hilarant ; ..etc).

III. FAVORISER UNE PRISE EN CHARGE ADAPTÉE DES PERSONNES VULNÉRABLES EN LIEN AVEC LES PARTENAIRES LOCAUX

L'accompagnement, la prise charge et l'orientation des personnes faisant usage de substances psychoactives et/ou vulnérables, vers des dispositifs adaptés sera favorisé :

1. En particulier des jeunes en situation de décrochage, perdus de vue, sous main de justice, en risque d'entrée dans le trafic ; *aller vers les jeunes* ;
2. A destination des femmes, avec deux enjeux majeurs :
 - ✓ la prise en compte des addictions dans la lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales, dont le Grenelle des violences conjugales a mis en évidence l'importance ;
 - ✓ le développement de réponses adaptées aux problématiques spécifiques rencontrées par les femmes ayant des pratiques addictives (enceintes - familles monoparentales) ;
3. Les actions à destination des populations les plus vulnérables exposées aux risques d'addictions, en situation de précarité, en errance, sans emploi, en situation de handicap ou sous main de justice.

Ex. : Promouvoir les dispositifs tels que TAPAJ qui permet aux jeunes de reprendre le contrôle de leur vie et de prévenir les conduites addictives via un accompagnement global et un accompagnement professionnel (travail sur l'axe de réduction des risques avec MDA : qui réorientate vers la prise en charge) ;

Information et accompagnement des publics vivant en foyers d'accueil ou d'hébergement. Partenaires : Le Cap – ARGILE - structures d'hébergement sociales (CHRS) - ARS, etc..

IV. FORMER LES PROFESSIONNELS

Former les professionnels aux risques et conséquences des addictions sera un autre axe nécessaire pour le repérage, la prise en charge, l'orientation des patients sous emprise d'addictions vers le soin et l'orientation vers les structures spécialisées.

1. **Former et améliorer les compétences des professionnels de santé** œuvrant dans la prévention individuelle ciblée et la prise en charge, en particulier le repérage précoce et l'intervention brève (RPIB) en partenariat avec l'ARS.
2. **Former et mobiliser les professionnels des collectivités territoriales au repérage des personnes sous emprise d'addictions** dans l'espace public, afin de les réorienter vers les structures spécialisées (ex. agents médiateurs de Mulhouse ville) permettra de prendre en compte les enjeux de sécurité et d'ordre publics. (ex. : Partenariat CSAPA / Villes / Mulhouse - M2A/ Mildeca / bailleurs sociaux).
3. **Former les agents des polices municipales** à la réglementation interdisant la vente aux mineurs d'alcool, de tabac, de drogues, de produits de vapotage, de protoxyde d'azote, etc.. dans l'objectif d'exercer ensuite des contrôles auprès des commerçants et débitants de boissons, de tabac, de jeux de hasard, de protoxyde d'azote. Développer un partenariat : Justice / FSI / Fraudes/ Douanes /CT / CSAPA.
4. **Former les professionnels (étudiants et personnels de terrain)** à lutter contre les addictions, par le repérage de personnes sous emprise addictives pour réorientation vers le soin et la prise en charge.

Ex. : Étudiants STAPS - PRAXIS - IFI ; professionnels de terrain (foyers – CHRS - accueil et maisons relais) ; Infirmières et assistantes sociales de l'Éducation nationale ; personnels carcéral et Justice (JAP) au repérage et à l'orientation. Partenariats : CSAPA et ARS – MILDECA ; autres. (Voir annexe 4)

V. ENCADRER LA PUBLICITÉ ET LA VENTE DES PRODUITS À RISQUE

A/ CONTRÔLES DE POLICE ADMINISTRATIVE

Une attention particulière sera accordée à la protection des mineurs, car si l'adolescence est une période propice aux expérimentations, lorsque celles-ci sont précoces et dès lors que certains usages s'installent, les effets sur la performance scolaire et ensuite sur l'insertion sociale et professionnelle peuvent être durables, et les risques de dépendance et les problèmes sanitaires majorés.

Afin de diminuer les incitations à consommer par la mise en place de stratégies promotionnelles agressives à l'égard des jeunes, par certains opérateurs économiques, **il est prévu des contrôles en matière de respect de l'interdiction de vente aux mineurs** d'alcool, de tabac, de produits de vapotage et de jeux d'argent et de hasard, de protoxyde d'azote.

Ces contrôles s'appuieront sur un partenariat local entre FSI, services de la répression des fraudes, personnels et polices municipales – échanges avec les fédérations.

B/ PÉRIMÈTRES DE PROTECTION

1. Des arrêtés préfectoraux pris par le préfet réglementant la police des débits de boissons et de vente de tabac et définissant des périmètres de protection (code de la santé publique - Article L.3335-1 [Modifié par LOI n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 - art. 47](#)) seront réactualisés.

Sont concernés : 1° les établissements de santé, centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie et de réduction des risques pour usagers de drogues; 2° établissements d'enseignement, de formation, d'hébergement collectif ou de loisirs de la jeunesse ; 3° Stades, piscines, terrains de sport publics ou privés).

2. Mise en place d'un arrêté préfectoral portant mise en application de l'ordonnance n°2019-1015 du 2 octobre 2019 en matière de jeux d'argent et de hasard définissant le périmètre autour des établissements publics ou privés d'enseignement et des établissements de formation ou de loisirs de la jeunesse, dans lequel ne peuvent être établis les postes d'enregistrement de jeux de loterie ou de jeux de paris sportifs ou de paris hippiques mentionnés au 3°, 4° et 5° de l'article L.320-6 du CSI (article L.320-15 du Code de la Sécurité Intérieure).

C/ LUTTE CONTRE LES PRODUITS STUPÉFIANTS

Au regard de l'état de la menace généré par les trafics, la politique de lutte contre les stupéfiants sera déclinée dans le département, en tenant compte du nouveau plan national en cours d'élaboration par l'Office anti-stupéfiants (OFAST).

Au niveau départemental, l'action de l'État se poursuivra en partenariat avec les FSI et les services de lutte contre la fraude.

Elle tiendra compte de la proximité du Grand-Est avec les frontières allemandes et luxembourgeoises, de la consommation légalisée de cannabis de ces pays et de la situation de plaque tournante du département du Haut-Rhin.

Ainsi, une attention particulière sera accordée aux risques accrus de l'augmentation du trafic de cannabis et de consommation chez les jeunes. (Voir modalités en annexe 5).

VI. VIVRE ENSEMBLE SANS PRODUITS PSYCHOACTIFS

A/ LIEUX PUBLICS SANS TABAC

Un espace sans tabac est un espace extérieur public ou privé où la consommation de tabac est interdite (plages, parcs, aires de jeux, abords d'écoles ou d'installations sportives, terrasses...).

Initiative de l'ARS du haut-Rhin permettant la mise en place d'**espaces sans tabac** inscrits dans les contrats locaux de santé. Deux cliniques ont été retenues pour mettre en place un espace sans tabac : la clinique psychiatrique Solisana à Guebwiller et le centre de réadaptation de Mulhouse (CRM). L'objectif est de sensibiliser les personnels et patients sur les risques liés au tabac avec un engagement au soin et à l'arrêt du tabac d'ici 2025 ; (éloigner les abris fumeurs).

B/ ENVIRONNEMENTS PROTECTEURS

Se mobiliser contre les conduites addictives implique de fait de constituer des «*environnements protecteurs*», c'est-à-dire assurant la mise à distance du produit et réduisant les incitations à consommer.

Au-delà de la famille et de l'école, il convient pour les quatre années à venir, de transformer en «*environnements protecteurs*» : les établissements de l'enseignement supérieur et autres lieux de formation ; les établissements pénitentiaires ; les établissements sociaux (hébergement CHR et médico-sociaux (ESAT, MECS) ; les entreprises et services publics.

Ainsi, seront sensibilisés, via le relai de campagnes de communication (Cf point I.) :

→ **les établissements de l'enseignement supérieur et établissements scolaires**, ou à travers de l'organisation d'événements festifs sans alcool

(Partenariat : Direction Jeunesse et sports /EN - UHA – CSAPA (Argile / Le Cap), etc.) ;

→ **les établissements sociaux et médico-sociaux** (centres d'hébergements - centres médico-sociaux ; etc.) ;

→ **les entreprises** (CCI - chambres des métiers – fédérations...)

Seront accompagnés, via la sensibilisation et l'information, l'accompagnement au soin :

→ **Les milieux pénitentiaires** (actions collectives) : sensibilisation des détenus ayant un problème d'addiction et développement des compétences psycho-sociales (DCPS) à destination des sortants et des auteurs de violence conjugales (Ex. Le Cap ou autre CSAPA/CAARUD).

→ **Les services publics :**

(1) formation et sensibilisation à destination des agents des 3 versants de la fonction publique par des professionnels (CSAPA) : JAP, personnel pénitentiaires (gardiens...), autres personnels des services de l'État ;

(2) action : «*mois sans tabac*», etc.

(3) affichages, intranet.

VII. MIEUX ACCOMPAGNER LA VIE NOCTURNE ET FESTIVE

Avec l'objectif de favoriser au plus près des territoires une gestion collective des risques sanitaires et des troubles à l'ordre public, tant en milieu rural, qu'en milieu urbain ;

Il s'agira de **prévenir les consommations à risque de substances psychoactives** pendant la vie nocturne, en milieu festif et lors d'organisation de grands événements, par «*l'aller vers*» favorisant l'information et la prévention, mais aussi en responsabilisant en amont, les organisateurs d'événements. Ainsi :

1. Lors des grands événements organisés dans le département (événements sportifs - coupe du monde de rugby, JO ; fêtes viniques ; foire aux vins ; cuvée givrée, ainsi que tout autre organisation événementielle sportives ou festives, et autant que de besoin) :

- (1) Des campagnes d'information et de sensibilisation des publics sur les risques liés aux addictions seront **mises en œuvre par les organisateurs** - qui rajouteront cet axe dans leurs objectifs.
- (2) Présence d'acteurs favorisant l'information et la prévention sur le terrain lors d'évènements sportifs (ex. marathon de Colmar : Le Cap - Argile) ;

2. **Prévention des conduites addictives chez les jeunes dans leurs différents milieux de vie :** apprentissage, enseignement supérieur, résidences étudiantes ou foyers de jeunes travailleurs, établissements sportifs ou de loisirs, etc., grâce à :

- (1) La mise en place de sensibilisations des jeunes dans le cadre des activités festives et sportives (action mise en œuvre en lien avec les CSAPA /CAARUD: Argile (Préventeuf), Le Cap (CJC), information et sensibilisation,...etc) .
- (2) Relai de campagne d'information nationale à la DJRCS et à l'Education nationale (Cf point I.)
- (3) Organisation d'évènements « **sans** » consommation (alcool, tabac, drogue...) mettant en avant des messages de prévention en accord avec l'esprit du sport (lieux sportifs sans tabac ; sans alcool.... etc) –
Ex. Soirée sans alcool à Halloween organisé par le centre socio-culturel du Val d'Argent (CSCVA).

III/ ÉVALUATION DU PLAN DÉPARTEMENTAL

Les actions seront mises en œuvre sur la période 2024/2027, avec une montée en puissance progressive.

Chaque année, les tableaux de suivis seront complétés et reprendront :

- Nom et description sommaire des actions mises en œuvre par axe, financées par la Mildeca en partenariat (ARS, CT, autres...),
- Nombre d'actions mises en œuvre par axe/ an,
- Nombres de nouvelles actions,
- Évaluation qualitative des actions par les partenaires.
(Points positifs et/ou négatifs, nouvelles préconisations d'actions rectificatives, si besoin).

A Colmar, le

- 6 NOV. 2023

Le préfet,
Pour le Préfet et par délégation
Le Directeur de Cabinet


Mohamed ABALHASSANE

ANNEXE 1

I. DIFFUSER LES CAMPAGNES DE COMMUNICATION NATIONALES

Modalités de mise en œuvre des campagnes de communication et calendrier :

Les campagnes nationales seront relayées :

1. Sur le site préfecture à destination du grand public ;
2. Sur les réseaux sociaux (X- facebook..) ;
3. A destination de publics spécifiques via mail : éducation nationale, enseignement supérieur, sécurité routière, entreprises, collectivités territoriales, CSAPA-CAARUD, association, etc. ;
4. A destination des services de l'État (intranet, affichage...) ;
5. **A destination des fédérations de professionnels de santé** qui informeront leurs patientèles sur les risques, les structures d'accompagnement et de soins existantes (en lien avec l'ARS).

CALENDRIER

Type de campagne	Relai sur site préfecture Mildeca / service communication	Relai RS / service communication	Relai via mail / BSI	Relai services de l'État Intranet – campagne d'affichage / SERVICES	Relai aux fédérations de professionnels de santé BSI / ARS
Lettre aux territoires d'août 2023 n°42 (risques cocaïne, alcool, coupe du monde de rugby)	Un article a été publié sur le site internet des services de l'Etat dans le Haut-Rhin le 18/09/2023 dans le dossier sécurité routière	Messages de prévention sécurité routière en lien avec la coupe du monde de rugby – (affiche : qd on tient à qq'un, on le retient) du 20/09/23	Cabinet EN M2A - Mulhouse - Colmar UHA (AS)		
Lettre aux territoires du 30 juin 2023 n°42 (interdits protecteurs)			Mulhouse, Collèges du Haut-Rhin cabinet EN		
Guide des dispositifs en addictologie	Mise en ligne.site préfecture 11 mai 2023				

ANNEXE 2

II. PRÉVENIR LES CONDUITES ADDICTIVES CHEZ LES JEUNES

A/ CALENDRIER DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES PSYCHO-SOCIALES (DCPS)

Type d'action	A destination de quels publics ? (préciser)	Où ? Préciser les publics / Villes	Co partenaires	Date	Durée	Quel prestataire ?
DCPS	Auteurs de violences conjugales		Préfecture / SPIP / Justice / Mildeca/ARS/ autres	Année 2023	Toute l'année	LE CAP
DCPS à destination de l'éducation nationale (EN) et structures péri scolaires	En 1 ^{er} et 2 nd degré en QPV, ZSP, QRR ; Dans les établissements scolaires du 1 ^{er} et du 2 nd degrés, en REP et REP+ ; en QPV, ZSP et zones rurales Lycées, CFA		Préfecture / Justice / Mildeca / ARS / autres	Année 2023	Toute l'année	LE CAP
DCPS	à destination des parents		Préfecture / Mildeca/ autres	Année 2023	Toute l'année	LE CAP
DCPS à destination des structures médico-sociales	dans les maisons d'enfants à caractère social (MECS) et les foyers socio-éducatifs, les classes relais, les instituts médico-professionnels (IMPRO),		Préfecture / SPIP / Justice / Mildeca/ ARS /autres			
DCPS	les établissements de la protection judiciaire de la jeunesse - PJJ /SPIP ;		Préfecture / SPIP / PJJ / Mildeca/			LE CAP

B/ CALENDRIER DES ACTIONS D'INFORMATION ET DE SENSIBILISATION DES JEUNES

Type d'action	A destination de quels publics ? (préciser)	Où ? Lieux et quels publics ville / nombre	Co partenaires	Date	Durée	Quel prestataire ?
Sensibilisation aux risques des écrans	- Dans les étab. scolaires du 1 ^{er} et du 2 nd degrés, (collèges..) - MECS et les foyers socio-éducatifs, classes relais, - instituts médico-professionnels (IMPRO), - Étab. de la protection judiciaire de la jeunesse - PJJ /SPIP	Établissements de l'EN	Préfecture / Mildeca/ Mulhouse (CCAS) / M2A / Justice / ARS	Année 2023	Toute l'année	LE CAP
Information et sensibilisation aux risques des conduites addictives	les foyers socio-éducatifs, classes relais, instituts médico-professionnels (IMPRO), - unités PJJ, SPIP		Préfecture / SPIP / Justice / Mildeca/ARS/ Collectivités territoriales / PJJ	Année 2023	Toute l'année	LE CAP
Information et sensibilisation aux risques de l'utilisation du gaz hilarant			Préfecture / Justice / Mildeca/ Collectivités territoriales / M2A / PJJ/			

ANNEXE 3

III. FAVORISER UNE PRISE EN CHARGE ADAPTÉE DES PERSONNES VULNÉRABLES EN LIEN AVEC LES PARTENAIRES LOCAUX

Type d'action	A destination de quels publics ? (préciser)	Où ? Lieux et quels publics villes / nombre	Co partenaires	Date	Durée	Quel prestataire ?
Tapaj	Jeunes en errance, en décrochage, perdus de vue, sous main de Justice	Mulhouse, Colmar, Saint-louis et Altkirch	Préfecture / SPIP / Justice / Mildeca / Mulhouse / M2A / villes	Année 2023	Toute l'année	LE CAP ARGILE POUR COLMAR
Information et sensibilisation des personnes vulnérables	- femmes, enceintes, / subissant des VIF ou VC - publics en situation de handicap - personnes âgées etc.		Préfecture / Mildeca / Csapa / ARS / associations / villes /			
Sensibilisation des foyers et structures d'hébergement (Adoma, etc...)	- foyers d'hébergement - maisons relais - hébergements sociaux		Préfecture / Mildeca / Csapa / associations / villes / Bailleurs / ARS / autres			

ANNEXE 4

IV. FORMER LES PROFESSIONNELS

Quel formateur ?	Type de formation	Quels publics ? / Nombre	Financeurs	Date	Durée
Le Cap	Former au repérage des différents types de conduites addictives : policiers municipaux, policiers, gendarmes, coordinateurs sécurité des communes pour orienter vers les partenaires.	Policiers municipaux.	Mildeca / ARS	Année 2023 ⇒ report en 2024	1 an
Le CAP	Former les policiers municipaux au respect des interdits protecteurs avec la MPF (secteur sud département)			2024	
CSAPA HCC 68	« Savoir être ensemble...pour savoir vivre ensemble » : formation à la communication non violente pour les professionnels, et jardin et activité physique adaptée pour les usagers du CSAPA.	Professionnels du CSAPA	ARS	2023/2025	3 ans
Argile	Mieux communiquer sur les problèmes d'addiction auprès des familles et du grand public. Conférence débat à l'issue de la projection. Objectif, repérer les personnes sous emprises ou à risques et les accompagner. Travail partenarial avec Appuis, Espoir, Le Bon Foyer, La Manne etc.. pour repérer les publics sous emprise ou à risque et les renvoyer à la projection, publics de collégiens, UHA, CJC et leurs familles... 29 octobre 23.	familles, professionnels du sanitaire et social, entreprises..		29/10/2023	1 soirée projection/ conférence - débat

ANNEXE 5

VI. ENCADRER LA PUBLICITÉ ET LA VENTE DES PRODUITS À RISQUE

A. CAMPAGNES DE CONTRÔLE DES COMMERCE ET DÉBITS DE BOISSONS

Les modalités :

1. **Campagnes de contrôle des commerces et débits de boissons le plus à risques + des débitants de tabac + de la vente de jeux d'argent et de hasard + vente de protoxyde d'azote.**
2. S'appuyer sur un maillage territorial existant tel que : les CLSPD/CISPD ; GLTD ; CODAF.
3. Echanges avec la **commission de débit de boissons** sur le respect de l'**application de la loi Evin**. Et avec les autres fédérations (débits de tabac - vente de jeux de hasard ou d'argent (cafetiers), vente de protoxyde d'azote (?))

Ces contrôles auront lieu **de façon aléatoire**, mais aussi au moment **des grands évènements festifs** annuels (sportifs JO, fêtes de fin d'année, ...)

Services de l'État / partenaires	Contrôle de débits de boissons	Contrôle de débits de tabac	Contrôle de vente de jeux d'argent & de hasard	Contrôle de vente de protoxyde d'azote	Contrôle aléatoire ou lors d'évènement festif (préciser)
- FSI	Date : Qui : Comment : Où :	Date : Qui : Comment : Où :	Date : Qui : Comment : Où :	Date : Qui : Comment : Où :	A quel moment ? Aléatoire
- Services des fraudes/ douanes					
- Police municipales					
- Fédérations / commissions départementale (Voir DR)					

B. CALENDRIER LUTTE CONTRE LES PRODUITS STUPÉFIANTS

Au niveau départemental, l'action de l'État se poursuivra en partenariat avec les FSI et les services de lutte contre la fraude. La préfecture communiquera via les réseaux sociaux les actions mises en œuvre au niveau local.

Ex. : Illustrer les données recueillies par les FSI et les autorités judiciaires sur les produits disponibles et l'évolution des usages peuvent utilement faire partie d'actions d'information, de prévention et de réduction des risques au niveau départemental.

Type d'actions	Données des FSI significatives	Données des autorités judiciaires significatives	Communication
Nombre de contrôles - de trafic de cannabis, - de drogues autres. ;	Date : Qui : Comment : Où :	Date : Qui : Comment : Où :	Sites institutionnels Réseaux sociaux Médias
Nombre de contrôles donnant lieu à des prises de stupéfiants	Date : Qui : Comment : Où :	Date : Qui : Comment : Où :	Sites institutionnels Réseaux sociaux Médias

ANNEXE 6

VI. VIVRE ENSEMBLE SANS PRODUITS PSYCHOACTIFS

Modalités de la mise en œuvre d'un environnement protecteur dans les services publics

Type d'actions	calendrier
Campagne de communication : mois sans tabac (ou autre)	Date : octobre 2024 Où : UHA – Villes de Mulhouse – Colmar -
Formation et sensibilisation des personnels des Services de l'État (Justice, personnels pénitentiaires, autres...)	Date : Où : Qui : Comment :
Affichage	Date : Où : Quoi : Comment :
Intranet	Date : Où : Quoi : Quel SP :